RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Arrêté du 14 OCT, 2014

portant désignation du site Natura 2000

massif du Baygoura

(zone spéciale de conservation)

NOR: DEVL1411176A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête:

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif du Baygoura » (zone spéciale de conservation FR 7200758) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant dans le département des Pyrénées-Atlantiques sur une partie du territoire des communes suivantes : Bidarray, Hélette, Irissarry, Louhossoa, Macaye, Mendionde, Ossès, Saint-Martin-d'Arrossa.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 massif du Baygoura figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 OCT. 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

2703

Laurent ROY

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7200758 massif du Baygoura (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels	justifiant la désignation	du site et figurant e	en annexe de l'arrêté
du 16 novembre 2001 modifié			

4020	*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
4030		Landes sèches européennes
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7110	*	Tourbières hautes actives
7120		Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7230		Tourbières basses alcalines
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
9260		Forêts de Castanea sativa

<u>2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

Amphibiens

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus
1088	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Plantes

1421	Trichomanès remarquable	Trichomanes speciosum
1625	Grande soldanelle	Soldanella villosa

Poissons

aucune espèce mentionnée

Reptiles

aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le 14 861, 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Laurent ROY



Site Natura 2000 Massif du Baygoura

FR7200758 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Aquitaine)

Carte (fond cartographique IGN Scantage) arnexée à l'arrêté de désignation de la ZSC signé le :

Pour la ministre et par délégation, le directeur de l'écution de la ZSC biodiversité

Laurent ROY

